

Les décisions

- Convention UVHC/ville de Valenciennes
- 2 conventions de gestion du pôle universitaire de Cambrai
- Nomination du directeur de la formation continue M. Defrenne
- Participation du Président de l'Université à l'Association pour le Développement du Valenciennois
- 2 conventions internationales : Université de Moncton (Canada) et Université catholique du Nord (Chili)
- DBM pour l'aménagement des terrains "Transloko", rue des Archers
- Elections au conseil de gestion de la Bibliothèque Universitaire.

Informations du président

- Accueil des nouveaux conseillers du collège "étudiants" : Melles Fournaux (DEUST MII), Godrie (DEUG L.M. 2), Lefebvre (maîtrise L.M.), MM. Villain (licence droit), Monchy (MST audio.), Delcorte (DEUG sciences 2).
- Une journée d'informations sur l'UVHC pour les proviseurs, les directeurs de CIO et les directeurs pédagogiques des lycées de la région, aura lieu le mercredi 22 janvier.
- Le rapport final du comité national d'évaluation (CNE) est paru : le président présente les 12 recommandations que le CNE adresse à l'attention de l'université, des collectivités et partenaires socio-économiques, des pouvoirs publics (les 12 recommandations sont diffusées à 2.000 exemplaires par le journal "Université-Nouvelles").
- L'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC), créé par la CRCI et la Fédération des Industries Electriques et Electroniques, envisagent de former des ingénieurs par alternance ("Decomps", NFI) en liaison avec l'ISEN pour l'électronique, et l'UVHC pour la productique.

L'université ne participera à ce projet qu'à 2 conditions : que la maîtrise pédagogique lui incombe et qu'elle délivre le diplôme. Le Conseil d'Administration abordera ce dossier lors de sa prochaine réunion.

Contrat quadriennal de développement Révision à mi-parcours

Ce contrat, signé le 29 janvier 1990, prévoyait de faire le point à mi-parcours. Cette renégociation, prévue en décembre, est reportée en février, à la demande du ministère. Toutefois M. Petit, V.P. formation, commente les documents préparés : diplômes ouverts, habilitations prévues. Les principales statistiques concernant l'évolution des effectifs étudiants, enseignants, AITOS et mètres carrés depuis 1978 mettent en évidence les besoins en moyens humains et matériels de l'Université.

M. Philippe souhaite que les effectifs de la formation continue apparaissent dans les statistiques.

Convention Ville de Valenciennes-Université

Résumé du projet de convention (avec les modifications demandées par l'Etat).

Le principe de la bi-polarisation a été votée par le Conseil d'Administration de Juin 1991.

L'université ayant un des taux de croissance les plus élevés de France, il convient de préserver la taille humaine des implantations universitaires :

- en éliminant le risque de créer un campus-ghetto de 15.000 étudiants
- en aménageant un véritable espace universitaire constitué de deux pôles complémentaires, en ville et sur le campus du Mont Houy.

Les besoins en locaux supplémentaires correspondent à au moins 48.000 m² (40 000 m² + 8 000 m² en cours de construction sur le Mont Houy). Le plan "Université 2000" (U. 2 000) finance 36 000 m² (dont les 8 000 m² en cours)

L'UVHC et la ville de Valenciennes sont d'accord pour la répartition suivante des 40.000 m² à construire :

- Mont Houy : 16.000 m² à dominante scientifique, technique et recherche
- Valenciennes Tertiales/Cannoniers : 24.000 m² à dominante tertiaire (dont une première phase de 12.000 m²).

Principaux engagements de l'UVHC pour les 12.000 m² Tertiales/Cannoniers :

- l'UVHC "construit" 9.000 m² (sur l'enveloppe U. 2000) si la ville édifie 3000 m² et les cède gratuitement à l'UVHC.

- Si l'hospice rénové n'est pas à la disposition de l'UVHC à la rentrée 94, l'UVHC construit 3000 m² (enveloppe U.2000) en ville.

Principaux engagements de la ville pour les 12.000 m² Tertiales/Cannoniers :

- La ville construit 3 000 m² si elle obtient une subvention de 10 MF
- Si l'Etat ne peut pas démarrer immédiatement les 9.000 m² prévus, la ville les construit, outre ses 3000 m² pour la rentrée 1993. L'Etat devra donner son accord, avant le 31 janvier 92, de racheter ces 9.000 m² au prix de revient.
- La ville cède gratuitement l'hospice rénové pour la rentrée 95, si elle obtient une subvention de 20 MF (dont 10 MF pour la rénovation) et si l'Etat rachète 3000 m² au prix de revient.
- Si l'hospice n'est pas disponible en 95, la ville construit, pour 6 MF, des bâtiments qu'elle cède à l'UVHC.
- La ville prend en charge pour 10 ans les surcoûts induits par la réalisation d'un restaurant universitaire en ville, met en place une navette gratuite pour les 2 pôles universitaires, réalise 300 chambres d'étudiants sous réserve de financements.

Cette convention entre l'UVHC et la ville pour le développement en centre ville, est approuvée à l'unanimité.

Conventions de gestion du pôle universitaire de Cambrai

Ces projets de convention ont pour objet la gestion du bâtiment que la ville de Cambrai met à la disposition des universités de Lille II, Lille III et Valenciennes pour favoriser la délocalisation des enseignements qu'elles dispensent. Les conventions seront signées par les 3 universités et la ville. Cette gestion commune est placée sous la responsabilité du président de l'UVHC, qui fait fonction d'ordonnateur des recettes et des dépenses du budget.

Approuvé à l'unanimité..

Nomination du directeur de la formation continue

Le service commun de la formation continue est dirigé par M. Guy Régnier. Ce dernier ayant souhaité démissionner pour raisons personnelles, le président Tournier propose de nommer Jean Defrenne, professeur à l'IUT au département GEII. Son rôle sera de coordonner toutes les actions de formation continue de l'université (ne pas le confondre avec le responsable du CEPPE-formation qui devrait être Jean-Claude Coulier). Le directeur de la formation continue est placé sous l'autorité du vice-président formation, Pierre Petit. Un nouveau texte ministériel devrait préciser prochainement les missions de formation continue des universités.

Avis favorable à l'unanimité excepté une abstention et un conseiller qui ne prend pas part au vote.

Association pour le Développement du Valenciennois (ADV)

Cette association a été créée à l'initiative du Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Enseignement Supérieur. L'ADV aura pour objet la représentation économique de l'arrondissement (vis à vis de l'Etat et des collectivités territoriales), l'élaboration d'un projet d'agglomération, la préparation d'un projet de société d'économie mixte. L'ADV a prévu de réserver un siège de son conseil d'administration au président de l'université dans l'un des 3 collèges, celui qui regroupe les "socio-économiques".

Avis favorable, à l'unanimité, pour que le président de l'UVHC participe au conseil d'administration de l'ADV (cotisation 100F).

Conventions internationales

- Projet de convention internationale avec l'université de Moncton (Canada), rapporteur Pierre Florent.

Cette université accueille 7.000 étudiants dans une région en reconversion de la côte Est du Canada. Sont enseignées les disciplines suivantes : administration, arts, mécanique, automatique, chimie, génie civil, sciences de l'éducation, sciences sociales, nutrition, (programmes détaillés au service des relations internationales). Existence d'une cellule de transfert de technologie. Outre des échanges d'enseignants, la convention prévoit l'envoi d'étudiants de Valenciennes, soit en stage dans des entreprises de cette région du Canada, soit à l'Université de Moncton.

- Projet de convention avec l'université catholique du Nord, à Antofagasa, Chili, rapporteur, Mario Del Campo. Cette université regroupe 6 facultés : sciences, humanités, architecture et génie civil, économie, géologie, sciences de la mer.

Les 2 conventions sont adoptées à l'unanimité.

DBM pour les "Transloko" de l'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion

L'implantation des bâtiments provisoires pour l'institut des sciences juridiques économiques et de gestion, rue des Archers à Valenciennes, par la société TRANSLOKO, a nécessité divers travaux d'aménagement du terrain et a entraîné des dépenses annexes. Les dépenses correspondant à cette implantation s'élèvent à 2 300 000 F. Les crédits disponibles sur l'exercice 1991 pour cette ligne se montent à 1 400 000 F. Il est donc nécessaire de compléter ces crédits par un prélèvement sur les réserves de 900 000 F.

Approuvé à l'unanimité.

Election au conseil de gestion de la Bibliothèque Universitaire

- 2 étudiants à élire parmi les étudiants élus des 3 conseils; sont élus à l'unanimité MM. Monchy (CEVU) et Defaux (CS).
- 6 enseignants et/ou chercheurs à élire parmi les élus des 3 conseils ou parmi les interlocuteurs choisis par les instituts; sont élus à l'unanimité : Melle Decréton (ISJEG), MM. Gadron (IUT), Godts (ENSI), Goichot (ISTV), Thierry (CA), Giusto (CS).

Questions diverses

Le conseil a pris connaissance de la motion des enseignants DEUG sciences de l'ISTV, à propos du projet de réforme des premiers cycles.

0 0 0

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Frimat, Philippe, Trannoy, Szymusiak,
Collège A : MM. Angué, Flamme, Horling, Malvache, Massy, Moriamez, Rouvaen, Thierry, Tournier.
Collège B : Mmes Camion, Levin, Melle Crunelle, MM. Dechy, Del Campo, Desrumeaux, Gadron, Raviart, Tison, Waxin.
A I T O S S : Mme Namur, MM. Lecann, Malaquin.
Etudiants : Melle Marlier, MM. Durand, Monchy.
Membres de droit : MM. Psonka, Van Ceulebroeck.
Invités : Melle Steiner, MM. Dorobisz, Machelart, Obert, Fréville, Delhaise, Petit
Excusés : MM. Carpentier, Leman, Thième, Richez.
Ont donné pouvoir : MM. Grimaldi et Parent à M.Szymusiak, M. Delquignies à M. Trannoy, Mme Pion à M. Horling, M. Nogacki et Melle Crunelle à Mme Camion, M. Bourton à M. Tournier.